

Bordeaux, le 22 novembre 2023

**Objet** : avis des garantes sur les éléments de réponse de la Région Nouvelle-Aquitaine au bilan des garantes relatif à la concertation préalable sur le projet de modification du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine

A l'attention du Président de Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine dont vous portez la maîtrise d'ouvrage, vous avez souhaité mettre en œuvre une procédure de concertation préalable, ce afin de permettre, comme vous l'avez annoncé, l'effectivité de l'information et la participation du public.

Dans ce contexte, vous avez saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDDP) afin de placer la concertation sous l'égide de garants neutres et indépendants, cette concertation préalable s'est déroulée du 5 juin au 4 juillet 2023.

Nous avons établi un bilan de cette concertation préalable publié le 4 août 2023 à la suite duquel vous aviez deux mois pour tirer les enseignements de cette concertation. Dans ce cadre vous avez publié votre réponse au bilan des garantes le 4 octobre 2023.

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des éléments de réponse et des engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine résultant des enseignements de cette concertation, dont nous soulignons le souci commun d'atteindre l'objectif de transparence.

Le présent avis des garantes s'attache à considérer la complétude de vos réponses et leur qualité argumentative au regard des attentes du public et de nos demandes de précisions et de recommandations développées dans notre propre bilan.

**Nous en avons relevé les principaux points suivants :**

- Un document très complet et particulièrement étayé.

- Une identification détaillée des points de consensus et dissensus que vous vous engagez à intégrer à la réflexion dans la poursuite du travail de la démarche, notamment :
  - Dans le domaine de la lutte contre l’artificialisation des sols : des visions différentes de la stratégie d’aménagement du territoire régional, la recherche d’une approche plus qualitative, la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, la prise en compte des efforts passés, l’intégration des grands projets, un besoin d’accompagnement pour la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience.
  - Dans le domaine de la logistique : une armature cohérente aux bassins de vie et un équilibre des fonctions logistiques en région, le report du transport de marchandises (vers le ferroviaire, maritime et fluvial), la priorisation d’espaces logistiques sur des sites déjà artificialisés, la qualité environnementale des projets.
  - Dans le domaine des déchets : un meilleur équilibre territorial dans la planification des installations de collecte et de traitement, une amélioration de la prise en charge des déchets, des leviers pour réduire la production de déchets.
- La reprise de l’ensemble des demandes de précisions et recommandations des garantes sur lesquelles vous avez répondu avec précision et argumentation.
- La volonté d’élargir la diffusion du bilan, en particulier en direction de l’ensemble de vos partenaires institutionnels.

Nous retenons également votre engagement à poursuivre le dialogue avec le public. Dans ce cadre, vous évoquez la participation par voie électronique (PPVE) à venir dans le calendrier « contraint » de la procédure de modification du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine.

Sans méconnaître votre volonté d’intégrer dans les meilleures conditions les enseignements de cette concertation et du dialogue avec les territoires dans le processus d’élaboration du document stratégique, nous souhaitons attirer votre attention sur l’opportunité de mettre à profit le report de calendrier d’approbation du SRADDET (au 22 novembre 2024) pour partager et travailler avec les partenaires institutionnels sur les enseignements de cette concertation.

**Il nous semble important aussi de donner à voir au public la manière dont les enseignements de la concertation préalable ont été pris en compte dans le document qui sera in fine soumis à la PPVE.**

Nous restons à votre disposition pour tout échange.

Bien respectueusement,

Georgette Pejoux et Marianne Azario, garantes

